

CIRCULAIRE

Aux employeurs affiliés à la Caisse ALFA

Bienne, le 5 mars 2026

Nouvelle organisation des allocations familiales

Chers affiliés,

Depuis 2025, les six anciennes agences indépendantes ont été regroupées en une seule Caisse de compensation pour allocations familiales répartie sur trois bureaux : à Bienne, à La Chaux-de-Fonds ainsi qu'à Genève.

Après une année 2025 de transition et de préparation, nous concrétisons en 2026 progressivement l'harmonisation de nos pratiques, afin d'améliorer nos services et optimiser les procédures de travail.

Mise en place d'une adresse centralisée

A partir du 12 mars 2026, nous vous remercions d'adresser l'ensemble de vos demandes, documents et correspondances relatifs aux allocations familiales à l'adresse suivante :

alfa@ccih51.ch

Cette adresse unique nous permettra de centraliser et sécuriser le traitement de vos demandes. Par ailleurs, nos équipes utiliseront également cette même adresse pour vous répondre et vous transmettre les décisions ou toute communication sur la gestion de vos dossiers.

Envoi des listes récapitulatives selon un calendrier uniformisé

A partir de mars 2026, nous mettrons en place l'envoi des listes récapitulatives à des dates uniformisées, conformément au calendrier suivant :

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
10.03.2026	13.04.2026	12.05.2026	11.06.2026	09.07.2026	13.08.2026	15.09.2026	15.10.2026	12.11.2026	08.12.2026

Nous vous invitons à nous transmettre toute modification urgente, telles que les annonces de départ et les changements de comptes bancaires avant ces délais. Toute demande de modification communiquée après la date limite du calendrier sera intégrée et traitée le mois suivant ; à l'exception des montants qui ne correspondraient pas aux décisions transmises de notre part.

Il n'est d'ailleurs plus nécessaire de retourner la liste récapitulative signée à la CCIH.

Nous souhaitons privilégier l'envoi de ces listes par mail. Si ce n'est pas encore le cas pour votre entreprise, merci de nous transmettre une adresse e-mail à utiliser.

Evolution de nos documents de décision

Nous faisons également évoluer progressivement la rédaction de nos documents de décision d'allocations familiales. Ceux-ci seront plus précis, détaillés et davantage structurés quant aux périodes de droit aux allocations familiales, avec la mention des enfants.

Ces évolutions traduisent notre volonté de renforcer la qualité et la transparence des services que nous vous offrons.

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et de votre compréhension dans la mise en œuvre de ces évolutions.

Avec nos cordiales salutations

Caisse de compensation ALFA de l'industrie horlogère